

Sablettes : l'heure du choix

L'aménagement paysager de l'isthme pourrait coûter plus cher que prévu. C'est du moins ce que laisse présager l'ouverture des plis

L'ouverture des plis concernant l'aménagement paysager de l'isthme des Sablettes s'est déroulée vendredi dernier. Deux groupements d'entreprises ont répondu à l'appel d'offre lancé par la municipalité. Hélas, les deux propositions sont supérieures à l'estimation financière de la Ville. Le choix est simple : relancer un appel d'offre au risque de dépasser les délais imposés par l'Europe ou accepter les conditions du groupement d'entreprises le mieux disant. La ville devant assumer le dépassement de budget. Une décision s'imposera au cours du conseil municipal du 12 mars.



Les travaux d'aménagement de l'isthme des Sablettes devraient débuter le 18 mars. A condition toutefois que le conseil municipal se mette d'accord le 12 mars sur le choix à opérer. (Photo doc V.M.)

L'HEURE est au choix : respecter les délais de l'Europe, en faisant porter le dépassement de budget, environ 1,5 millions de francs, sur les épaules des Seynois ; ou lancer un nouvel appel d'offre avec les risques que cela comporte, c'est-à-dire la perte des aides européennes. Telles sont aujourd'hui les données concernant l'aménagement paysager de l'isthme des Sablettes, soit un budget d'environ la moitié du coût total de l'aménagement ne comprenant que les plantations, mouvements de terre. L'installation de voies et réseaux sera réalisée ultérieurement.

Sur les treize entreprises ayant retiré un dossier, douze ont répondu, sous forme de deux regroupements comportant respectivement 7 et 5 entreprises. Et

vendredi soir à l'ouverture des plis, la surprise a été de taille puisque les deux propositions se sont avérées supérieures à l'estimation municipale. L'une est d'environ 18 millions de francs, l'autre de 27 millions de francs. Autrement dit, la proposition la plus intéressante des deux est tout de même au-dessus du plan de financement prévu par la municipalité d'un peu moins de 1,5 million de francs.

Délibération le 12 mars, début des travaux le 18

Pour le maire, il n'y a pas à hésiter : "mieux vaut un dépassement de budget plutôt que la perte définitive des 17 millions

de subventions F.E.D.E.R. promis par l'Europe." Mais opter pour cette solution signifie prendre l'avis de la préfecture et du Contrôle de légalité. Il faut cependant souligner que cette procédure est

couramment admise pour peu que l'écart financier reste raisonnable.

Actuellement les propositions des deux groupements sont étudiées par les services municipaux

Début des travaux le 18 mars

● Ces imprévus n'empêcheront pas les travaux de débuter le 18 mars, date annoncée hier par le maire, si tant est que le conseil municipal opte pour le regroupement d'entreprises le moins disant. Si le choix se porte pour un nouvel appel d'offre il faudra attendre deux mois de plus environ.

Le dossier de consultation imposé aux entreprises précise deux points d'importance pour l'avenir du projet : la réalisation des travaux doit se faire dans un délai de huit mois. En cas de dépassement des pénalités seront réclamées aux entreprises.

M.L.M.

qui en vérifient les divers aspects. La Commission des marchés, quant à elle, se réunira jeudi. Elle devra donner un avis quant au choix de l'attributaire. Le 12 mars, les membres du conseil municipal se réuniront afin de voter une délibération qui en gros devrait leur soumettre deux points importants : choisir le regroupement d'entreprises le moins disant et mettre en réserve les crédits nécessaires pour mener à bien l'aménagement d'ici le 31 décembre 1998. On peut imaginer que les conseillers municipaux seront exceptionnellement d'accord et choisiront de ne pas bloquer l'unique projet seynois qui a encore une chance de voir le jour avant la fin de l'année.

M.L.M.